



Rectorat
Direction des Examens
et Concours
Bureau DEC 5
dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Aude APPADOO
(Gestionnaire)
Tél. : 05 36 25 71 08

Jordi LLORENS
(Chef de Bureau)
Tél. : 05 36 25 71 07

**CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

BATIMENT

SESSION 2022

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le 25 janvier 2022 par l'Académie de Nantes

Nombre de candidats inscrits : 255 candidats

Organisation pour les académies Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nice, Toulouse et Nouvelle-Calédonie (candidats individuels).

I - CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES, ORALES ET PRATIQUES

ECRITS		
U 31 - Mathématiques	Lundi 16 mai 2022 (14h00 - 16h00)	Centres d'examens voir page 2 (pas de sortie définitive des candidats avant la fin de l'épreuve) sauf E1 et E41 : pas de sortie définitive des candidats avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition
U 32 - Sciences physiques appliquées	Lundi 16 mai 2022 (16h30 - 18h30)	
U1 - Culture générale et expression	Mardi 17 mai 2022 (14h00 - 18h00)	
E41 - Dimensionnement et vérification d'ouvrages	Mercredi 18 mai 2022 (14h00 - 18h00)	
ORALES ET PRATIQUES		
E61 - Suivi de chantier (1)	Du lundi 21 au vendredi 25 mars 2022	Lecture à distance
E62 - Implantation – essais (1) (CANDIDATS EN PONCTUEL)	Du mercredi 11 au vendredi 13 mai 2022	Les épreuves commencent à partir de 08h00.
E42 - Conception d'ouvrages du bâtiment (1)	Du mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022	Selon les plannings de déroulement des centres d'examen validés par les chefs de centre.
E5 - Etude économique et préparation de chantier (1)	Du lundi 27 juin au vendredi 1^{er} Juillet 2022	
U2-LV obligatoire / EF1-Epreuve facultative langue	Toulouse : Du mardi 19 avril au jeudi 21 avril 2022 <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	

(1) cf tableaux de répartition et d'organisation annexés à la présente circulaire

CORRECTION DES ECRITS	Du mardi 24 au mercredi 25 mai 2022	Lycée Germaine TILLION a CASTELNAUDARY
REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	Vendredi 10 juin 2022	Lycée Germaine TILLION a CASTELNAUDARY
JURY DE DELIBERATION	Mardi 5 juillet 2022 à 10h	
PUBLICATION DES RESULTATS	Mardi 5 juillet à partir de 18h	http://www.ac-toulouse.fr (rubrique examens et concours)

II - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

Les listes d'affichage, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'écrits à l'aide de l'application CYCLADES

Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites, le papier de composition modèle national, fourni par le Direction des Examens et concours.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :
Les convocations des candidats seront établies par mes services.

CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Urbain Vitry – Toulouse 50 candidats	LP Urbain Vitry (19 candidats) Individuel 31 (1 candidat) EAD 31 (3 candidats) Greta Toulouse (16 candidats) URMA Tarn (11 candidats)
Lycée Le Garros- Auch 19 candidats	Lycée Le Garros – Auch (18 candidats) Individuel 82 (1 candidat)
Lycée Louis Vicat- Souillac 21 candidats	Lycée Louis Vicat – Souillac (21 candidats)
Lycée D. Diderot – Marseille 47 candidats	Lycée D. Diderot – Marseille (44 candidats) CFAR Campus – Digne (3 candidats)
Lycée L. de Vinci – Antibes 27 candidats	Lycée L. de Vinci – Antibes (27 candidats)
Lycée G. Tillion – Castelnaudary 33 candidats	Lycée G. Tillion – Castelnaudary (25 candidats) Greta de l'Aude – Narbonne (7 candidats) Candidat isolé 11 (1 candidat)
Lycée Dhuoda – Nîmes 39 candidats	Lycée Dhuoda – Nîmes (25 candidats) Candidat isolé 30 (1 candidat) Greta du Gard – Nîmes (13 candidats)
Lycée J. Moulin – Béziers 5 candidats	Greta – Montpellier Littoral (5 candidats)
Lycée Ste L. de Marcillac – Perpignan 14 candidats	Lycée Ste L. de Marcillac – Perpignan (14 candidats)

TOTAL : 255 candidats

III - CONSIGNES PARTICULIERES POUR LES CHEFS DE CENTRE

1°

MODALITES D'ANONYMAT DES COPIES – Toutes épreuves SAUF épreuves concernées par la correction dématérialisée (cf infra) (Culture générale et expression et Mathématiques)

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite. Chaque centre d'écrits préparera les enveloppes de copies (fournies par la DEC) par épreuve afin de faciliter l'enlèvement. Les enveloppes concernant toutes les épreuves **d'un seul et même BTS** seront mises dans un/des carton(s) sur le(s)quel(s) seront inscrits très lisiblement le nom et l'adresse du centre de corrections

NB : les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SEPARÉE par BTS

Les copies ANONYMÉES et NON MASSICOTÉES (NE PAS OUBLIER DE RENSEIGNER LES COPIES DES ABSENTS), accompagnées des procès-verbaux de surveillance, des listes d'émargement et d'un exemplaire du sujet de chaque épreuve, seront envoyées sous pli urgent avant le 19 mai 2022 au :

LPO Germaine Tillion
1, avenue de Campus Jean Durand
BP 51301
11493 CASTELNAUDARY cedex
A l'attention de M MARCHISONE Eric – Directeur Délégué aux Formations

Le centre de correction se chargera du massicotage.

ATTENTION : Les copies anonymées des épreuves de langues dites rares (autres qu'anglais et espagnol) seront transmises **SOUS PLI URGENT de votre choix** au Bureau DEC 5 du Rectorat pour correction, dès la fin de ces épreuves. **Une copie blanche sera établie pour chaque candidat absent.**

RETARDS AUX EPREUVES :

L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2021.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves sera adressée avec les convocations.

SURVEILLANCES :

Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer la surveillance des épreuves, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs ou, à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session **2022** sur :

- **Champ 1** : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2** : **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies **pilotées par Montpellier, pour** les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique / Travaux publics)
- **Champ 3**: Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022, peuvent être utilisées. Les éventuels reliquats de copies antérieures (modèles « CMEN » et « CMEN V2 ») ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves des champs susmentionnés, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur rectorat.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans les délais prévus par chaque académie pilote (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage - hors Toulouse et agglomération toulousaine - aura lieu **le lundi 23 mai 2022**. **Les centres de l'agglomération toulousaine achemineront les copies des épreuves à correction dématérialisée au centre de numérisation (rectorat de Toulouse), selon les consignes qui seront transmises ultérieurement.**

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes et documents destinés aux centres, surveillants et candidats seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves (cf. circulaire académique relative aux corrections dématérialisées)

2° LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires seront envoyés par courrier **au plus tard le vendredi 10 juin 2022** au :

LPO - Germaine TILLION
1, avenue de Campus Jean Durand
BP 51301
11493 CASTELNAUDARY cedex
A l'attention de M. MARCHISONE Eric - Directeur Délégué aux Formations

3° CONVOCATIONS DES PROFESSIONNELS

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe 1.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en annexe 1. **Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées.**

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

IV - DISPOSITIONS SPECIFIQUES A CERTAINES EPREUVES

On se reportera à la circulaire nationale au paragraphe « II – Dispositions spécifiques à certaines épreuves » pour la prise en compte du processus BIM dans les évaluations, l'utilisation des fiches informatisées d'évaluation et notamment le déroulement des épreuves E41, E42, E5, E61 et E62.

Epreuves E42 et E5 :

Dépôt des dossiers techniques pour les candidats en centre de formation :

Les dossiers techniques sont à téléverser sur l'espace de partage TRIBU au plus tard le Vendredi 18 mars 2022. Chaque centre de formation télécharge ensuite les dossiers techniques qui lui sont attribués.

Remise des dossiers candidats pour les candidats en centre de formation :

Les candidats remettent leurs dossiers au chef de centre, le dernier jour de la préparation avant 16h00 :

- Pour l'E42, **le vendredi 3 juin 2022**, avant 16h00
- Pour l'E5, **le vendredi 24 juin 2022**, avant 16h00.

Retrait et dépôt des dossiers au centre d'interrogation pour les candidats individuels :

Epreuve E42 :

Retrait des dossiers **le jeudi 19 mai 2022 à 08H00** et dépôt des dossiers **le vendredi 3 juin 2022 avant 16H00** sur le centre d'épreuve orale.

Epreuve E5 :

Retrait des dossiers **le lundi 13 juin 2022 à 08H00** et dépôt des dossiers **le vendredi 24 juin 2022 avant 16H00** sur le centre d'épreuve orale.

• COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION E4.2

Commission d'évaluation du 7 au 10 juin 2022.

Précision sur l'organisation :

- Lecture approfondie de deux dossiers (maxi) durant une ½ journée.
- Interrogation des groupes de candidats durant les deux ½ journées consécutives.

CENTRES ÉPREUVE	NBRE CDTS	DATES	JURY	MEMBRES DU JURY	ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE
<u>CASTELNAUDARY</u> Lycée Germaine TILLION (25 cdts) +IFRB - GRETA 11 (7 cdts) +GRETA 34 (5 cdts) +Lycée St Louise Marillac (14 cdts)	51 (15gr)	7, 8, 9, et 10 juin	Jury 1	M.LAVAL Jean Christophe ® M.AMAT Jean Philippe + professionnels associés	Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY Lycée U. Vitry - TOULOUSE
			Jury 2	M.AVILA Philippe ® M. LATANZIO Walter + professionnels associés	Lycée Loubatière - AGDE Lycée L.Vinci - ANTIBES
			Jury 3	M.MARTRES Sébastien ® M.MUNNA Philippe + professionnels associés	Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY Lycée Sainte Louise de Marillac - PERPIGNAN
<u>NÎMES</u> Lycée DHUODA (25 cdts) + GRETA 30 (13 cdts)	38 (11gr)	8, 9, et 10 juin	Jury 1	M.CAPELLE Emile ® M.BLANC Olivier + professionnels associés	Lycée Dhuoda - NIMES Lycée D. Diderot - MARSEILLE
			Jury 2	M.LALLEMAND Jean Michel ® M.CAZENAVE Jean Philippe + professionnels associés	Lycée Dhuoda - NIMES Lycée Sainte Louise de Marillac - PERPIGNAN
			Jury 3	M. CROS Hervé ® M.CABROL Bernard + professionnels associés	Lycée Dhuoda - NIMES Lycée Le Garros - AUCH
<u>MARSEILLE</u> Lycée DIDEROT (43 cdts) + CFA Campus DIGNE (3 cdts)	46 (12gr)	7, 8, 9, et 10 juin	Jury 1	Mme MORISOT Magali ® M.SCHMITT Pascal + professionnels associés	Lycée D. Diderot - MARSEILLE Lycée L.Vinci - ANTIBES
			Jury 2	M.CROMBEZ Julien ® M.LABORDE Laurent + professionnels associés	Lycée D. Diderot - MARSEILLE Lycée U. Vitry - TOULOUSE

			Jury 3	M.BELGAID Abdelkader ® M.GALVAN Nicolas + professionnels associés	<i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i> <i>Lycée J.Garnier - MORCENX</i>
ANTIBES Lycée Léonard de VINCI (27 cdts)	27 (8gr)	8, 9, et 10 juin	Jury 1	Mme SOULARUE Marie-Line ® M.SIMONIAN Pierre + professionnels associés	<i>Lycée L.Vinci - ANTIBES</i> <i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i>
			Jury 2	M.LANARI Walter ® M.MARTIRENE Sylvain + professionnels associés	<i>Lycée L.Vinci - ANTIBES</i> <i>Lycée Le Garros - AUCH</i>
TOULOUSE Lycée Urbain Vitry (19 cdts) + CFA URMA 81 (11 cdts) + GRETA 31 (16 cdts) + Isolés (4 cdts)	46 (12gr) + 4 isolés	7,8, 9, et 10 juin	Jury 1	M.LABORDE Laurent ® Mme LANGLADE Annabel + professionnels associés	<i>Lycée U. Vitry - TOULOUSE</i> <i>Lycée G.Tillion - CASTELNAUDARY</i>
			Jury 2	M.LECOURTOIS Frédéric ® M.ZAMBON Jean + professionnels associés	<i>CFA L'URMA - CUNAC</i> <i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i>
			Jury 3	Mme BICREL Annabelle ® M.RIOUX Bruno + professionnels associés	<i>Lycée U. Vitry - TOULOUSE</i> <i>Lycée L.Vicat - SOUILLAC</i>
AUCH Lycée Le Garros (18 cdts) + Isolés (82) (1 cdt)	18 (5 gr) + 1 isolé	7,8, 9, et 10 juin	Jury 1	M.DEKENS Dany ® M.RIGAL Stéphane + professionnels associés	<i>Lycée Le Garros - AUCH</i> <i>Lycée G.Tillion - CASTELNAUDARY</i>
SOUILLAC Lycée Louis Vicat (21 cdts)	21 (6 gr)	8, 9, et 10 juin	Jury 1	Mme CASSAN Sylvia ® M.CABANIE Yan + professionnels associés	<i>Lycée L.Vicat - SOUILLAC</i> <i>CFA L'URMA - CUNAC</i>
			Jury 2	Mme EYNARD Cécile ® M. MICOUD Franck + professionnels associés	<i>Lycée L.Vicat - SOUILLAC</i> <i>Lycée Dhuoda - NIMES</i>
TOTAL	252				

• **COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION E5**

Commission d'évaluation du 27 juin au 1 juillet 2022.

Précision sur l'organisation :

- Lecture approfondie de deux dossiers (maxi) durant une ½ journée.
- Interrogation des groupes de candidats durant les deux ½ journées consécutives.

CENTRES ÉPREUVE	NBRE CDTs	DATES	JURY	MEMBRES DU JURY	ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE
CASTELNAUDARY Lycée Germaine TILLION (25 cdt) +IFRB - GRETA 11 (7 cdt) +GRETA 34 (5 cdt) +Lycée St Louise Marillac (14 cdt) +Isolés (1 cdt)	51 (15gr) + 1 isolé	27,28,29, 30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M.MARTRES Sébastien ® M.AVILA Philippe + professionnels associés	<i>Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY</i> <i>Lycée Loubatière - AGDE</i>
			Jury 2	M.LAVAL Jean Christophe ® M.GALVAN Nicolas + professionnels associés	<i>Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY</i> <i>Lycée J.Garnier - MORCENX</i>
			Jury 3	M. CAZENAVE Jean Michel ® M. CABROL Bernard + professionnels associés	<i>Lycée Sainte Louise de Marillac - PERPIGNAN</i> <i>Lycée Le Garros - AUCH</i>
NÎMES Lycée DHUODA (25 cdt) + GRETA 30 (13 cdt)	38 (11gr)	29,30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M. MICOUD Franck ® CROMBEZ Julien + professionnels associés	<i>Lycée Dhuoda - NIMES</i> <i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i>
			Jury 2	M.CAPELLE Emile ® M.CHAVET - JABOT Pierrick + professionnels associés	<i>Lycée Dhuoda - NIMES</i> <i>Lycée L.Vicat - SOUILLAC</i>
			Jury 3	M. CROS Hervé ® M.LABORDE Laurent + professionnels associés	<i>Lycée Dhuoda - NIMES</i> <i>Lycée U. Vitry - TOULOUSE</i>
MARSEILLE Lycée DIDEROT (44 cdt) + CFA Campus DIGNE (3 cdt)	47 (12gr)	29,30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M.SIMONIAM Pierre ® M.LALLEMAND Jean Michel + professionnels associés	<i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i> <i>Lycée Dhuoda - NIMES</i>
			Jury 2	Mme MORISOT Magali ® M. LATTANZIO Walter + professionnels associés	<i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i> <i>Lycée L.Vinci - ANTIBES</i>
			Jury 3	M.BELGAID Abdelkader ® M. VITTADELLO Jean - Henri + professionnels associés	<i>Lycée D. Diderot - MARSEILLE</i> <i>Lycée Le Garros - AUCH</i>

ANTIBES Lycée Léonard de VINCI (27 cdts)	27 (8gr)	29,30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M. LANARI Walter ® M.ZAMBON Jean + <i>professionnels associés</i>	Lycée L.Vinci - ANTIBES Lycée D. Diderot - MARSEILLE
			Jury 2	Mme SOULARUE Marie Line ® M. AUBLIN Sylvain + <i>professionnels associés</i>	Lycée L.Vinci - ANTIBES Lycée U. Vitry - TOULOUSE
TOULOUSE Lycée Urbain Vitry (19 cdts) + CFA URMA 81 (11 cdts) + GRETA 31 (16 cdts) + Isolés (4 cdts)	46 (12gr) + 4 isolés	29,30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M. AMAT Jean Philippe ® M.RIGAL Stéphane + <i>professionnels associés</i>	Lycée U. Vitry - TOULOUSE Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY
			Jury 2	M.CABANIE Yann ® M.GREGORIO Sébastien + <i>professionnels associés</i>	CFA - L'Urma - CUNAC Lycée U. Vitry - TOULOUSE
			Jury 3	M.MUNNA Philippe M.SCHMITT Pascal + <i>professionnels associés</i>	Lycée L.Vinci - ANTIBES
AUCH Lycée Le Garros (18 cdts) + Isolés (82) (1 cdt)	18 (5 gr) + 1 isolé	27,28,29, 30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	M.MARTIRENE Sylvain ® Mme LANGLADE Annabel + <i>professionnels associés</i>	Lycée Le Garros - AUCH Lycée G. Tillion - CASTELNAUDARY
SOUILLAC Lycée Louis Vicat (21 cdts)	21 (6 gr)	28,29,30 juin et 1 ^{er} juillet	Jury 1	Mme EYNARD Cécile ® M. MOREAU Jean Louis + <i>professionnels associés</i>	Lycée L.Vicat - SOUILLAC Lycée Le Garros - AUCH
			Jury 2	M. LECOURTOIS Frédéric M.BLANC Olivier + <i>professionnels associés</i>	CFA - L'Urma - CUNAC Lycée D. Diderot - MARSEILLE
TOTAL	254				

**V- E6 - CONDUITE DE CHANTIER - EPREUVES SUIVI DU CHANTIER E61 et EF2 EPREUVE
FACTULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT - E62 - IMPLANTATION ESSAIS**

Chaque commission de l'épreuve E61 est composée de **deux** professeurs techniques de la spécialité, d'un professeur de français (enseignant souligné) et d'un professionnel.

- **Pour les candidats sous statut scolaire**, le rapport d'activités devra être téléversé, sous la responsabilité du chef du centre de la formation, sur l'espace de partage Tribu, **avant le 28 janvier 2022**.
- Pour les **candidats en apprentissage et en formation continue**, le **compte-rendu d'activité devra être téléversé, sous la responsabilité du chef du centre de la formation, sur l'espace de partage TRIBU, au plus tard le Lundi 7 mars 2022 à 16H00**.
- Pour les **candidats individuels**, le compte rendu d'activité devra être envoyé **en recommandé avec AR** à l'établissement où se déroule l'épreuve orale **E61, au plus tard le vendredi 4 mars 2022 (cachet de la poste faisant foi)**.

VI - Epreuve facultative « engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E61.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe 15 de la circulaire nationale) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

• **COMPOSITION DES COMMISSIONS D’EVALUATION E6.1 + EF2 ENGAGEMENT ETUDIANT**

Commission d’évaluation du lundi 21 mars au Vendredi 25 mars 2022.

Les comptes rendus d’activité de **tous les candidats scolaires** seront à la disposition des commissions d’interrogation en ligne à compter du **Lundi 7 mars 2022**. **Les commissions d’interrogation effectueront préalablement une lecture à distance.**

Les journées en centre sont seulement consacrées aux interrogations des candidats (8 à 10 candidats maximum par jour).

CENTRES EPREUVES	Nb Cdts	DATES INTERROGATION	MEMBRES A CONVOQUER SUR LES LIEUX DES COMMISSIONS D’INTERROGATION		DATES JOURNÉES LECTURE À DISTANCE	MEMBRES À CONVOQUER SUR LEUR ETABLISSEMENT POUR LECTURE « A DISTANCE »	
			JURY 1	JURY 2			
CASTELNAUDARY Lycée Germaine TILLION (25 cdts) + IFRB - GRETA 11 (7 cdts) + GRETA 34 (5 cdts) + Lycée St Louise Marillac (14 cdts)	51	22,23,24 et 25 mars	JURY 1	M. MARTRES Sébastien ®	17,18 et 21 mars	M. MARTRES Sébastien ®	LPO G.Tillion - CASTELNAUDARY
				Mme BAHALOUL Linda (22 & 23 mars)		Mme BAHALOUL Linda	Lycée Pays d’Ord - BEDARIEUX
				M.DEIBOUNE Hacène (24 & 25 mars)		M.DEIBOUNE Hacène	Lycée Pays d’Ord - BEDARIEUX
				Mme GUENEGOU Aygline + professionnels associés		Mme GUENEGOU Aygline	LPO Le Garros - AUCH
			JURY 2	M.GREGORIO Sébastien ®		M.GREGORIO Sébastien ®	Lycée Marillac - PERPIGNAN
				M.LALLEMAND Jean Michel		M.LALLEMAND Jean Michel	Lycée Dhuoda - NIMES
				M. SOULARD Christian + professionnels associés		M. SOULARD Christian	Lycée U. Vitry - TOULOUSE
				Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d’examen			
NÎMES Lycée DHUODA (25 cdts) + GRETA 30 (13 cdts)	38	21,22,23,24 et 25 mars	JURY 1	M.CAPELLE Emile ®	16,17 et 18 mars	M.CAPELLE Emile ®	Lycée Dhuoda - NIMES
				M.SIMONIAN Pierre		M.SIMONIAN Pierre	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
				Mme HEDDAK Fatima + professionnels associés		Mme HEDDAK Fatima	Lycée Dhuoda - NIMES
				Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d’examen			
MARSEILLE Lycée DIDEROT (44 cdts) + CFA Campus DIGNE (3 cdts)	47	23,24 et 25 mars	JURY 1	M.BLANC Olivier ®	18, 21 et 22 mars	M.BLANC Olivier ®	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
				M.DEKENS Dany		M.DEKENS Dany	LPO Le Garros - AUCH
				Mme SAMMARCO Fabienne + professionnels associés		Mme SAMMARCO Fabienne	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
			Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d’examen				
			JURY 2	M.ZAMBON Jean ®		M.ZAMBON Jean ®	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
				M.MUNNA Philippe		M.MUNNA Philippe	Lycée Marillac - PERPIGNAN
Mme ORLANDI Marilyn	Mme ORLANDI Marilyn	Lycée L. De Vinci - ANTIBES					

				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
ANTIBES Lycée Léonard de Vinci (27 cdt)	27	22, 23, 24 et 25 mars	JURY 1	Mme SOULARUE Marie Line ®	17, 18 et 21 mars	Mme SOULARUE Marie Line ®	Lycée .. De Vinci - ANTIBES
				Mme MORISOT Magali		Mme MORISOT Magali	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
				Mme BONTHOUX Emmanuelle		Mme BONTHOUX Emmanuelle	Lycée DIDEROT - MARSEILLE
				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
TOULOUSE Lycée Urbain Vitry (19 cdt) + CFA URMA 81 (11 cdt) + GRETA 31 (16 cdt) + Isolés (2 cdt)	46 + 2 isolés	23,24 et 25 mars	JURY 1	M.AUBLIN Sylvain ®	21 et 22 mars	M. AUBLIN Sylvain ®	Lycée U. Vitry - TOULOUSE
				M.SCHMITT Pascal		M.SCHMITT Pascal	Lycée L. De Vinci - ANTIBES
				Mme MILTAT Nadine		Mme MILTAT Nadine	LPO Le Garros - AUCH
				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
			JURY 2	M.LECOURTOIS Frédéric ®		M.LECOURTOIS Frédéric ®	CFA - URMA - 81
				M. LAVAL Jean Christophe		M. LAVAL Jean Christophe	LPO G.Tillion - CASTELNAUDARY
				Mme DELOUR Cécile		Mme DELOUR Cécile	LPO G.Tillion - CASTELNAUDARY
				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
AUCH LPO Le Garros (17 cdt) + Isolés 82 (1 cdt)	17 + 1 isolés	24 et 25 mars	JURY 1	M.SICARD Vincent ®	22 et 23 mars	M.SICARD Vincent ®	LPO Le Garros - AUCH
				M.RIGAL Stéphane		M.RIGAL Stéphane	LPO G.Tillion - CASTELNAUDARY
				M.MEYNIER Boris		M.MEYNIER Boris	Lycée U. Vitry - TOULOUSE
				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
SOUILLAC Lycée Louis Vicat (21 cdt)	21	23,24 et 25 mars	JURY 1	Mme CASSAN ®	21 et 22 mars	Mme CASSAN ®	Lycée L.Vicat - SOUILLAC
				M.CABANIE Yan		M.CABANIE Yan	CFA - URMA - 81
				Mme LAUGERI France		Mme LAUGERI France	Lycée L. Vicat - SOUILLAC
				+ professionnels associés		<i>Les dossiers sont envoyés aux professionnels par les centres d'examen</i>	
TOTAL	250						

• **COMPOSITION DES JURY E6.2 - IMPLANTATION & ESSAIS**

Commissions d'évaluation du **11 au 13 mai 2022 à 8h00**

Précision sur l'organisation :

- Interrogation de 8 candidats maxi par journée.

CENTRES ÉPREUVE	NBRE CANDIDAT	DATES	PROFESSEURS RESSOURCES (sur centre)	MEMBRES DU JURY	
<u>NÎMES</u> Lycée Dhuoda + Isolés 30 - 1 cdt	1 isolé	11 mai	Idem - Jury	TOPO	M.ALLE Christian - (NIMES)
			Idem - Jury	LABO	M.CROS Hervé - (NIMES)
<u>MARSEILLE</u> Lycée Diderot + (CFA Digne Les Bains – 3 cdt)	3	11 mai	Idem - Jury	TOPO	M. CROMBEZ Julien - (MARSEILLE)
			Idem - Jury	LABO	M.BELGAID Abdelkader - (MARSEILLE)
<u>AUCH</u> LPO Le Garros + CFA URMA – 10 cdt + Greta TOULOUSE – 16 cdt + Isolés 11 - 1 cdt + Isolés 31 – 2 cdt + isolé 82 – 1 cdt	30	10,11,12 et 13 mai	TOPO : M.VITTADELLO Jean Henri	TOPO	J1 M.PEDOYA Eric - (CASTELNAUDARY)
					J2 M.FLEURY Marc - (NIMES)
			LABO : M. MOREAU Jean Louis	LABO	J1 Mme GRAMMONT Françoise - (CASTELNAUDARY)
					J2 M.MARQUIE Jean Philippe (SOUILLAC)

VII - HARMONISATION DES ÉPREUVES ORALES & PRATIQUES U61 / U42 & U5

L'harmonisation inter-académique des épreuves orales et pratiques est obligatoire. Elle est organisée, pilotée et assurée par Monsieur Eric MARCHISONE - VICE - PRESIDENT du JURY, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) du lycée Germaine Tillion – Castelnaudary, centre d'examen, par délégation de pouvoir de Mme LAVABRE Géraldine Inspecteur Pédagogique Régionale des sciences et techniques industrielles de l'académie de Toulouse.

ÉPREUVES	Dates et heures de communication des résultats provisoires
U42 – CONCEPTION D'OUVRAGES DU BÂTIMENT	Vendredi 10 juin 2022 à 10h00
U5 – ÉTUDE ECO ET PRÉPARATION DE CHANTIER	Vendredi 1 juillet 2022 à 10h00
U61 – SUIVI DE CHANTIER	Vendredi 25 mars 2022 à 10h00

COMMUNICATION DES RÉSULTATS :

À l'issue des différentes commissions d'interrogation et/ou travaux d'évaluation en Contrôle en Cours de Formation concernant les épreuves U42 / U5 / U61 / U62, les résultats seront communiqués (courrier électronique) au lycée Germaine Tillion à Castelnaudary à l'attention de Monsieur Éric MARCHISONE – DDF. Des documents types à compléter seront préalablement diffusés par M. MARCHISONE à l'ensemble des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques des établissements du regroupement.

VIII - CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES

Les corrections auront lieu **les 24 et 25 Mai 2022** au Lycée G. Tillion - Castelnaudary

EPREUVES	DATES correction	PROFESSEURS correcteurs	ETABLISSEMENTS d'origine
U1-Culture générale et expression (251 copies)	Correction dématérialisée – entre le 1 ^{er} et le 15 juin 2022		
U31-Mathématiques (35 copies)			
U32-Sciences physiques Epreuve de 02H00 (36 copies)	24 mai 2022	M.PASIN Gauthier M.GRAND Stéphane	CASTELNAUDARY

E41-Dimensionnement et vérification d'ouvrages Epreuve de 04H00 (253 copies)	Le 24 mai 2022 De 09h00 à 17h00 Le 25 mai 2022 De 8h00 à 17h00	M.LATTANZIO Walter	ANTIBES
		Mme LANGLADE Annabel	CASTELNAUDARY
		M.ZAMBON Jean	MARSEILLE
		M.MICOUUD Franck	NIMES
		M.MUNNA Philippe	PERPIGNAN
		M.CABROL Bernard	AUCH
		M.AVILA Philippe	BEDARIEUX
		Mme CASSAN Sylvia	SOUILLAC
		M.CABOT Julien	CUNAC
		Mme BICREL Annabelle	TOULOUSE

IX - LANGUES

CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2^{nde} partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (date, lieu, heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

ACADEMIE D'ORIGINE	34 candidats <u>ANGLAIS</u>	Lieu / Date/ Horaire
AIX-MARSEILLE	3 candidats (Campus Digne les Bains)	(Sera précisé ultérieurement)
MONTPELLIER	1 candidat (isolé 30)	
TOULOUSE	30 candidats <ul style="list-style-type: none"> - 1 individuel 31 - 2 EAD 31 - 16 Greta Toulouse - 11 CFA tarn 	<u>Entre le mardi 19 et le jeudi 21 avril 2022</u> Dans un centre de l'agglomération toulousaine

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

ACADEMIE D'ORIGINE	11 candidats <u>ESPAGNOL</u>	Lieu / Date/ Horaire
MONTPELLIER	4 candidats <ul style="list-style-type: none"> - 1 lycée Dhuoda – Nîmes - 1 CFA Montpellier - 2 lycée Ste L. de Marillac- Perpignan 	(Sera précisé ultérieurement)
NICE	1 candidat (lycée Vinci – Antibes)	
TOULOUSE	6 candidats <ul style="list-style-type: none"> - 1 lycée Vitry- Toulouse - 1 Greta Toulouse - 4 CFA tarn 	<u>Entre le mardi 19 et le jeudi 21 avril 2022</u> Dans un centre de l'agglomération toulousaine

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE RARE

ACADEMIE D'ORIGINE	Nombre de candidats	Langue	Lieu / Date/ Horaire
MONTPELLIER	1 candidat (1 lycée G. Tillion – Castelnaudary)	ARABE	Sera précisé ultérieurement
NICE	1 candidat (lycée Vinci – Antibes)	ITALIEN	
TOULOUSE	3 candidats <ul style="list-style-type: none"> - 1 Greta Toulouse - 1 lycée L. Vicat - Souillac 	PORTUGAIS	
MONTPELLIER	1 candidat (lycée Ste L. de Marillac- Perpignan)	PORTUGAIS	
NICE	1 candidat (lycée Vinci – Antibes)	RUSSE	
MONTPELLIER	3 candidats (lycée G. Tillion – Castelnaudary)	TURC	

X - CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE ET CERTIFICATION PIX

L'épreuve de certification en langue anglaise est reportée à la session 2023.

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

XI - RESULTATS-ET RELEVES DE NOTES-DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles sur CYCLADES dès le lendemain des délibérations (dans l'espace personnel des candidats et sur l'espace Cyclades établissement)

Pour les candidats de l'académie de Toulouse :

- **Les diplômes des candidats scolarisés** seront adressés par le Rectorat aux établissements afin de les remettre aux lauréats (courant septembre/octobre 2022).
- **Les diplômes des candidats individuels** leur seront envoyés directement par mes services à la même période.

XII - ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectORALES du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

XIII - LIVRETS SCOLAIRES ET JURY DE DELIBERATION

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**.

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS **figure dans les circulaires nationales d'organisation** transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération (voir page 4), avant **le vendredi 10 juin 2022**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury.

A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires au bureau DEC5, **classé par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires seront renvoyés aux établissements de formation des candidats dans le courant du mois de septembre. Ils pourront être remis aux candidats et seront à défaut à conserver.

XIV - JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération du BTS Bâtiment se tiendra le **5 juillet 2022** à **10H00** au :

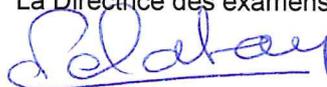
LPO - Germaine TILLION
1, avenue de Campus Jean Durand
BP 51301
11493 CASTELNAUDARY cedex

Il sera présidé par **Mme LAVABRE I.A / I.P.R** assistée de **M. MARCHISONE Eric - (Vice - Président)**

DISCIPLINE	MEMBRES DU JURY	ETABLISSEMENTS	
Mme LAVABRE Géraldine	Président	Rectorat de Toulouse	
M. MARCHISONE Eric	Vice - Président	Directeur Délégué aux Formations - LPO G.TILLION	
E1 - CGE	M.MEYNIER Boris	Lycée U. Vitry - TOULOUSE	
E2 - Anglais	Mme OSMONT Marie Christine	Lycée L. Vicat - SOUILLAC	
U31 - Mathématiques	Mme MAI Laurence	Lycée L. De Vinci - ANTIBES	
U32 - Sciences physiques	Mme REANO Céline	Lycée Diderot - MARSEILLE	
U41	M.CABROL Bernard	Lycée Le Garros - AUCH	
U42	M.MUNNA Philippe	Lycée ST - Louise Marillac - PERPIGNAN	
U5	M. AUBLAIN Sylvain	Lycée U. Vitry - TOULOUSE	
U61 & UF2	M.SCHMITT Pascal	Lycée L. De Vinci - ANTIBES	
U62	Laboratoire	M.PEDOYA Eric	LPO - G.Tillion - CASTELNAUDARY
	Topographie	M.FLEURY Marc	Lycée Dhuoda - NIMES
	Professionnels (12)	A désigner par les établissements	

Les résultats seront publiés le **5 juillet 2022** à partir de **18h00**.

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours



Christine PELATAN